



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

C.E.B. - E.P.B.F. - U.M.B. - C.N.O.S.F.

Billard Club Oisselien

8 rue du manoir
76350 OISSEL
tel : 02 35 66 85 72
e-mail : billardclub.oissel@free.fr
site : www.billardoissel.com

1er Tournoi National 1 Bande

Conformément à votre engagement auprès de la Fédération Française de Billard, vous avez été retenu pour participer au Tournoi National 1 Bande du 11 au 13 novembre 2016

au Billard club Oisselien
8, rue du Manoir
76350 Oissel
Tel : 02 35 66 85 72

Le déroulement du tournoi à 34 joueurs sera le suivant :

- **Vendredi 11** : à partir de 10h00, les tours de jeu des 6 poules de Qualifications
- **Vendredi 11** : à partir de 17h00, début du tournoi principal (2 tours de jeu, poules 8 à 3)
- **Samedi 12** : à partir de 8h30, tours de jeu du tournoi principal + ¼ de finales (1^{er} tour)
- **Dimanche 13** : à partir de 8h30, ¼ de finales – ½ finales - Finale

Pour l'hébergement :

Inter-Hôtel Rouen Sud Oissel
31 rue Désiré Granet 76800 St Etienne du Rouvray
Tel : 02 35 66 86 00 (Demander le tarif sportif)
e-mail : reception@inter-hotel-oissel.com

Pour vous restaurer : Le club vous proposera comme d'habitude son service de restauration.

Le tirage au sort des poules sera effectué au BCO le mercredi 9/11 à 18h par le directeur de jeu.

Dès votre arrivée, merci de bien vouloir régler le montant de votre engagement, soit 30€.

Message de votre Fédération : *"Vous êtes participant à une épreuve sportive fédérale. En cette qualité, vous représentez votre club, votre commune, votre département, votre région et également l'image de notre passion commune : le sport billard auprès des instances sportives et du public, notamment des jeunes.*

L'indiscutable légitimité sportive du billard doit être réaffirmée et démontrée dans le déroulement des championnats.

Votre devoir, en tant que joueurs, est d'agir en personne responsable, notamment face aux problèmes liés à la consommation de boissons alcoolisées.

Votre comportement doit être irréprochable pendant toute la durée de la compétition.

Il faut rappeler, dans ce domaine, les attributions du directeur de jeu de « faire respecter l'interdiction de boire des boissons alcoolisées dans la salle (article 6.1.06 du code sportif du billard carambole) qui pourra interdire l'accès à l'aire de jeu d'un compétiteur manifestement alcoolisé ou expulser immédiatement de la salle toute personne en état d'ébriété."

Nous vous souhaitons d'ores et déjà une agréable compétition à Oissel, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire à l'assurance de nos meilleurs sentiments sportifs.

Le Président du BCO
Daniel MILLET